

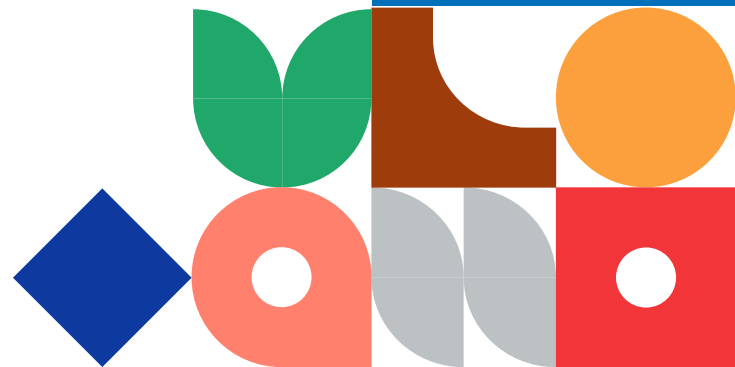
hellio

# Web-conférence

MaPrimeRénov' Copropriété :  
l'essentiel en 20 mn

17 février 2022

**Votre  
énergie  
a de l'impact**  
hellio



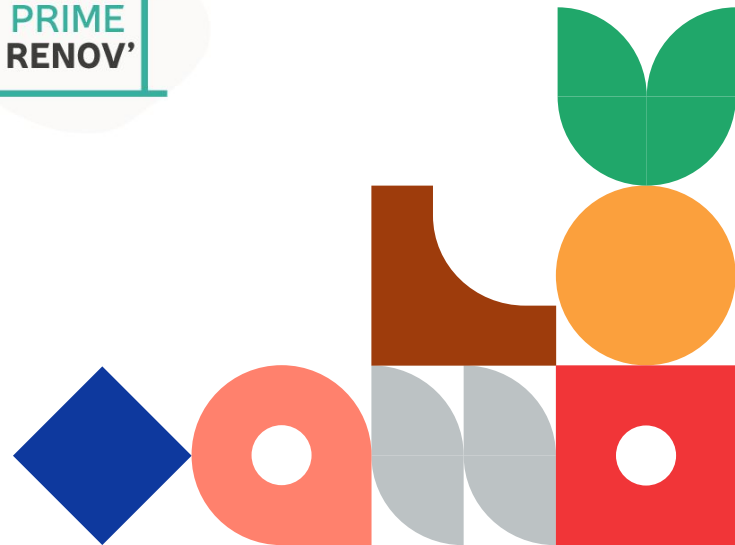
# MaPrimeRénov'

Cette aide financière versée par l'Anah encourage les travaux de rénovation énergétique dans les logements individuels et collectifs.

Depuis le 1er janvier 2021, un syndicat de copropriété peut demander et obtenir MaPrimeRénov'.

Pour la copropriété, c'est une aide distincte: Ma Prime Rénov' Copropriétés

hellio



# Chiffres clés MPR Copropriétés 2021



**204** dossiers MPR Copro engagés  
soit 11 891 logements



**83 M€**

de montants  
d'aides Anah

**201 M€**

montant de  
travaux associés



**Copropriétés fragiles**

**101 dossiers** (7 031 logements)  
- taux d'impayé supérieur à 8 % et/ou située dans  
un quartier NPNRU

**En autre copropriété**

**69 dossiers** (3 401 logements)  
- Toutes les autres copropriétés, ouverture 2021

**1 500€**

montant moyen d'aides  
collectivité par logement

**1 200€**

de montant moyen de CEE  
par logement (juin 2021)

**Copropriétés en difficulté**

**34 dossiers** (1 510 logements)  
Situés en volet redressement des opérations  
programmées (PDS, OPAH, ...)

**2 170 primes individuelles**

Aux propriétaires occupants aux ressources très  
modestes ou modestes



**47%** gain énergétique moyen

**22%** atteignent étiquette A ou B

**16%** sortent de passoire thermique



**27%** des dossiers déposés  
en Ile de France, 16% en  
Auvergne-Rhône-Alpes.

**30%** des dossiers  
dans le secteur programmé



**Profil des dossiers MPR Copros déposés et  
des copropriétés en France**

Des dossiers MPR Copro des **années 60/70**, de **taille importante** avec un chauffage **collectif**

→ Contre un parc collectif français ancien, de **taille moyenne** avec chauffage individuel

# Aides et montants

## À combien une copropriété a-t-elle droit ?

### MaPrimeRénov' Copropriété

(plafond des travaux : 15 000 € x le nombre de logements)

### 25 % du montant des travaux

(avec un maximum de 3 750 € x le nombre de logements)

### Financement de l'étude et suivi AMO

un AMO est obligatoire pour obtenir les aides  
(prestation plafonnée à 600 € x le nombre de logements)

### 30 % du montant de la prestation

(un maximum de 180 € x le nombre de logements  
et un minimum de 900 € d'aides/copropriété)

### Bonus sortie de passoire

(sous condition de sortie des étiquettes énergies F et G)

### 500 € x le nombre de logements

### Bonus Bâtiment Basse Consommation

(pour récompenser l'atteinte de l'étiquette énergie B ou A)

### 500 € x le nombre de logements

En bonus : aides individuelles pour les ménages modestes et très modestes respectivement 750 € et 1 500 €

# Conditions d'éligibilité



## Rénovation globale

**35%** minimum de gain énergétique après des travaux de rénovation globale, qui garantissent une amélioration significative du confort et de la performance énergétique de la copropriété



## Résidence principale

Copropriété composée d'au moins **75%** de lots d'habitation principale



## Immatriculation

Copropriété immatriculée au registre national des copropriétés

# Autres Conditions d'éligibilité

1. Mono-propriétés non éligibles
2. Copropriétés avec plus de 25% des logements dédiés à de la location touristiques, ou en résidence secondaires, non éligibles
3. Sont éligibles les travaux de rénovation énergétiques collectifs, et les travaux induits
4. Peuvent entrer dans le calcul de la prime les travaux privatifs d'intérêts collectifs suivants:
  - a. Passage en double-vitrage avec ou sans système d'occultation extérieur
  - b. Pose de systèmes de régulation ou d'équilibrage du chauffage (robinets thermostatiques)
  - c. équilibrage des émetteurs de chaleur/froid
  - d. Mise en place d'équipements de comptage
5. Plusieurs bâtiments ? les 35% doivent être atteints sur chacun des bâtiments
6. Acomptes MPR Copros possibles sur la base des règlements des travaux

# Cas concret CEE + MPR

Exemple pour une  
copropriété de  
200 logements et  
4 bâtiments

## Travaux entrepris (incluant la maîtrise d'oeuvre) :

- Isolation des toits-terrasses
- Isolation des murs par l'extérieur
- Remplacement des menuiseries
- Mise en place de robinets  
thermostatiques

Total des travaux :

**1 672 000 € HT**

**1 763 960 € TTC**

**- 809 500 € d'aides**

Prime CEE : **291 500 €**

Ma Prime Rénov' incluant :

> 25 % du montant des travaux : **418 000 €**

> bonus bâtiment basse

consommation : **100 000 €**

---

Reste à charge pour la copropriété :

**862 500 € HT**

OU 4 312,5 € par copropriétaire,

dont un retour sur investissement

entre 5 et 7 ans avec un financement

possible pour échelonner le paiement





# Répartition de l'aide MPR Copropriétés

Cas d'une copropriété de 70 logements et 3 lots commerciaux

Une copropriété de 70 logements et 3 commerces réalise 700k€ de travaux pour un projet éligible au bonus Basse Consommation de 500 €/logement.

L'aide socle se calcule de la façon suivante :  $25\% * 700k€ = 175000€$  de subvention (le plafond de travaux subventionnables est de  $70 * 15k€$ , soit 1050k€, il n'est donc pas atteint)

La prime basse consommation se calcule de la façon suivante :  $500 € * 70 = 35000 €$  de subvention qui vient s'ajouter à l'aide socle.

Il en résulte une aide totale de 210000 € de subvention pour le syndicat des copropriétaires. Les 210000 € d'aide se répartissent sur les 73 lots (70 logements + 3 commerces) selon les tantièmes propres à chaque lot.

NB: MPR Copropriétés est une aide au SDC, l'aide est calculée, puis l'enveloppe globale versée est répartie selon les tantièmes.

# Notre accompagnement

Hellio vous assiste dans l'accompagnement technique, social et financier de votre projet (obtention des différentes aides MPR, CEE, aides locales, aides individuelles).

**1**

Vous nous envoyez votre audit énergétique

**2**

Après étude du dossier, nous revenons vers vous avec les scénarios et estimations des aides afin de déterminer ensemble ce qui conviendra le mieux à la résidence

**3**

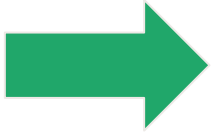
Nous vous assistons tout au long de la rénovation en tant qu'AMO avec notre bureau d'études intégré GEO Énergie & Services ou un de nos partenaires AMO locaux

# Session Questions / Réponses

hellio



# Prochain webinaire



**Le jeudi 3 mars à 14H**  
Tout sur le rôle de l'AMO (20 mn + session Q/R)

# hellio

48 rue Cambon  
75001 Paris

hellio.com

## Hellio Copropriété

habitatcollectif@hellio.com  
01 84 80 06 71

Pour demander notre service AMO Rénovation Globale:

<https://copropriete.hellio.com/solutions/travaux/renovation-globale>

